

Comité décisionnel de l'administration générale
Gouvernance scolaire – Pouvoirs délégués à la Direction générale en lien avec le projet de loi 40
(articles 298 et 299 du projet de loi)

Procès-verbal de la séance du comité décisionnel de l'administration générale de la Commission scolaire des Samares, tenue le 24 août 2020, à 13 h 30, à la salle 089, à laquelle séance sont présentes :

- **Madame Nancy Lapointe**, directrice générale
- **Madame Pascale Damato**, directrice générale adjointe
- **Monsieur François Morin**, directeur général adjoint
- **Madame Marie-Élène Laperrière**, secrétaire générale et directrice du Service des communications
- **Madame Audrey Dugas**, directrice du Service des ressources humaines
- **Madame Annie Fournier**, directrice du Service des ressources matérielles
- **Madame Edith Lapierre**, directrice adjointe du Service des ressources financières
- **Madame Julie Riopel**, directrice des Services éducatifs
- **Monsieur Daniel Beaumier**, directeur du Service des technologies de l'information
- **Monsieur Richard Desjardins**, directeur du Centre multiservice des Samares
- **Monsieur Eddy Lajeunesse**, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

SUJETS EN DÉCISION

1. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DU SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel du soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2020 a été adopté par la résolution C.C.-047-191125;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des ressources matérielles.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel du soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2020 :

- en créant un poste régulier à temps plein de technicienne, technicien en administration, soit un poste à 100 % de 35 heures au Service des ressources matérielles.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 59 – 2020-08-24

2. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'AMÉNAGEMENT DE GUÉRITE DE STATIONNEMENT AU CENTRE D'EXCELLENCE EN SANTÉ (ANNEXE)

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement des guérites de stationnement fait partie intégrante du projet de construction du Centre d'excellence en santé (074 – Saint-Charles-Borromée).

CONSIDÉRANT que le projet de la construction du Centre d'excellence en santé est financé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2014-2024 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé : « MEES ») dont l'autorisation a été reçue le 30 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue, effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

IL EST RECOMMANDÉ :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC. (Joliette)
Aménagement de guérite de stationnement au Centre d'excellence en santé (074 – Saint-Charles-Borromée).
Cent trente et un mille cent vingt-six dollars et soixante-neuf cents (131 126,69 \$) taxes incluses;

D'AUTORISER la Direction générale à signer l'annexe 2 Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme concernant le *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics* (RCTC) selon l'article 39 alinéa 1 pour l'aménagement de guérite de stationnement;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 60 – 2020-08-24

SUJETS EN INFORMATION

3. SUJETS À VENIR (ANNEXE)
4. REGISTRE DES DÉCISIONS (ANNEXE)

Nancy Lapointe
Directrice générale

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale